

La Libre Belgique
27-11-19 / p. 29

Alain Zenner, auteur d'une bible juridique incontournable sur les entreprises en difficulté

■ L'avocat a finalisé un ouvrage juridique de référence destiné aux professionnels.

On le sait, Alain Zenner est un spécialiste du droit belge des entreprises, notamment lorsque celles-ci sont en difficulté. On se souviendra de lui dans le douloureux dossier des Forges de Clabecq dont il était le curateur, le visage en sang. Il fut aussi Commissaire du gouvernement à la simplification fiscale, et secrétaire d'État à l'Énergie. Mais au fond, ce fils de juge, nourri au droit dès l'enfance, reste un amateur des mots et de leur sens précis. La loi sur l'insolvabilité est applicable aux "organisations", au sens large ? Pour lui, désormais, une ruche d'abeilles est potentiellement concernée, nous expliquait-il avec humour au moment de la finalisation des textes des derniers remaniements du droit des sociétés...

Deux années de travail

Faillites, réorganisations, sauvetage et responsabilités, n'ont pas de secrets pour lui. Il lui aura toutefois fallu deux

années pour finaliser un ouvrage de près de 2 000 pages ⁽¹⁾ sur le droit de l'insolvabilité, un ouvrage coordonnant les bases et les mises à jour de cet environnement juridique au niveau belge et européen. Une brique destinée aux juristes et aux spécialistes du chiffre, qui a une particularité: ce n'est pas une œuvre collective, elle a été rédigée par Alain Zenner au fil d'un travail de deux années, ce qui lui donne, selon lui, une approche cohérente, une unité de pensée sur cette vaste question.

Vie et mort des entreprises

Un travail nécessaire? *"Important, oui. Dans son ouvrage Mort à crédit, Céline écrit: 'On ne meurt pas de ses dettes, on meurt de ne plus pouvoir en faire.' Cette phrase, ramasse en une formule une vérité venue de la nuit des temps. Voilà ce qu'est l'insolvabilité, du moins au sens commun: ne plus pouvoir faire de dettes, et donc ne pouvoir subsister. Je la trouve parfaitement à sa place en tête d'un ouvrage qui porte sur l'encadrement juridique des entreprises en difficulté et la prévention de leur défaillance, sur la réorganisation judiciaire et sur la faillite, ainsi que sur les garanties de paiement et sur les responsabilités des dirigeants."*

"L'insolvabilité, c'est ne plus pouvoir faire de dettes, et donc ne pouvoir subsister."



OLIVIER PIRARD

Alain Zenner
Avocat, auteur, ancien
secrétaire d'État.

Peut-on synthétiser les principales innovations en matière de droit de l'insolvabilité? Ici, Alain Zenner tente de faire court: *"Il y a d'abord la numérisation des procédures: elles ne se feront plus que par voie électronique, une révolution dans le monde aride de la justice! Ensuite l'application de ce droit, jusqu'ici réservé aux commerçants, à toutes les entreprises du secteur privé: à tous les indépendants; à toutes les sociétés ou ASBL; et à toutes autres organisations de fait non bénévoles. Enfin une seconde chance pour le failli, dont les dettes seront effacées et qui pourra conserver les biens lui revenant d'une cause postérieure au jugement déclaratif, comme un don, un legs, une activité nouvelle."*

Ces changements, nécessaires, explicités dans le livre d'Alain Zenner, qui apportent plus de clarté, de simplicité et d'adéquation à la société numérique, demandaient une consolidation, après la finalisation des différentes étapes et leur entrée en vigueur en 2017, 2018 et cette année encore.

P.V.C.

→ *"Traité du droit de l'insolvabilité", Alain Zenner, Éditions Anthémis, 1900 pages, 399 euros.*